

SUBAQUA

SEPT.-OCT. 2015

262

REVUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

VOYAGE

PHILIPPINES
TOUTE LA MER
À VOIR

MATÉRIEL

PHOTO SUB
UN APN
À TOUT FAIRE

RENCONTRE

MÉDITERRANÉE
DES REQUINS
PAS SI LOIN



BIOLOGIE
LES SERPENTS
DU CAILLOU



MONDIAL D'APNÉE
OR ET RECORDS
EN INDOOR



IDÉE PLONGÉE
LES CARRIÈRES
ARDENNAISES

M 02741 - 262 - F: 6,50 € - RD



PORTUGAL - 6,98 €

www.subaqua.ffessm.fr



Cher(e)s ami(e)s plongeurs et plongeuses,

La rentrée des clubs pointe son nez et j'espère que vous avez passé de bonnes vacances, que vous avez pris du plaisir sous l'eau et que vous avez fait le plein d'énergie pour attaquer la saison 2015-2016.

La CTN pendant cette période estivale n'a pas chômé et suite à une décision du CDN, saisi à ma demande, nous avons neutralisé l'épreuve de la RSE. Je tiens à remercier le président de la FFESSM ainsi que le comité directeur national et souhaite souligner l'entente parfaite entre la technique et la politique concernant ce dossier. Un article plus explicite cosigné par Jean-Louis Blanchard et moi-même se trouve d'ailleurs ci-dessous.

Bonne rentrée et bonnes bulles! ■

Le président de la CTN,
Jo Vrijens

À PROPOS DE LA RSE

Le thème la RSE déchaîne les passions depuis bien longtemps et tous les 10 ans environ les débats quant à son éventuelle suppression ont lieu au sein de la CTN.

Il est évident que ni la CTN ni le CDN ne sont sourds ni incompetents en la matière et depuis de nombreuses années nous entendons les critiques émises au sujet de cet exercice.

Néanmoins, il s'agit d'un exercice que nous trouvons dans l'ensemble des formations de N1 au MF2 et même s'il s'agit d'une Remontée expiration contrôlée au N1 et N2 et d'une Remontée sur expiration au N4 et MF2, le fond est le même.

Cet exercice permet d'une part d'apprendre pour les N1 et N2 à expirer lors de la remontée et, concernant les N4 et MF2, les justifications vont de l'exercice d'aisance en passant par une remontée en panne d'air à la gestion de sa ventilation.

Nos médecins fédéraux nationaux à travers les présidents successifs de la commission médicale et de prévention nationale (Dr Bruno Grandjean puis Dr Eric Bergmann), suite à des interrogations de la CTN et/ou du CDN, ont toujours répondu qu'il est facile de comptabiliser les rarissimes accidents suite à cette épreuve mais nous ne pouvons pas comptabiliser le nombre de vies sauvées grâce à l'apprentissage et à l'intégration que fait le plongeur qui a pratiqué et maîtrisé la RSE.

Il va de soi que chaque accident est un accident de trop et que le drame humain induit est incommensurable mais malheureusement, dans les sports de pleine nature, les accidents sont certes rarissimes mais ils arrivent.

Ceux-là même qui vouent aux gémonies telle ou telle pratique au sein de nos formations vont, si l'on n'y prend garde, exiger la suppression des nages en surface car il y a eu des accidents, exiger la suppression de tout exercice incluant des remontées potentiellement rapides (sauvetage, exercices avec stab, démonstrations techniques), etc. jusqu'à ce que seules les épreuves théoriques et pédagogiques perdurent. De plus, il n'y a toujours pas eu une analyse statistique d'accidentologie, digne de ce nom, concernant

la RSE. À croire que nos sempiternels détracteurs n'ont aucune notion de la significativité de tel ou tel type d'accident. Quand on voit, à titre d'exemple, le nombre de noyades répertoriées sur le territoire national depuis début juin (en moyenne 4 par jour, d'après les résultats préliminaires d'une enquête de l'Institut de veille sanitaire), on est immensément loin du nombre d'accidents de plongée, tous types confondus.

Mais... devant l'évolution du matériel, des plongeurs et de la plongée en général, la CTN, avec l'aval du CDN, a mis en place en septembre 2014 un groupe de travail concernant un éventuel remplacement, non pas de la RSE en tant qu'apprentissage, mais des épreuves ponctuelles de RSE (niveau 4 et MF2) par une épreuve de démonstration technique (il va de soi que les épreuves REC au N1 et N2 ne sont pas impactées). Cette démarche a donc bien été initiée avant l'accident survenu à Tourlaville au mois de mai 2015. C'est important à préciser car ni la CTN ni le CDN n'acceptent d'agir dans la précipitation.

Il est affligeant de constater que, suite à cet accident, un certain nombre de personnes « bienveillantes » à l'égard de la FFESSM se sont manifestées à travers des forums et autres médias en écrivant des articles parfois mensongers, parfois remplis d'erreurs, parfois haineux, en tout cas jamais constructifs.

Après demande de la CTN et avec l'accord du CDN, les épreuves de RSE ont été neutralisées dans la notation des épreuves du N4 et MF2 en mettant la note de 10/20, de sorte que les candidats à ces examens n'ont pas eu à présenter les épreuves de RSE. Il ne s'agit pas de suppression abrupte de l'épreuve de RSE; cela pour se ménager un temps de réflexion et de recul. La CTN va proposer au CDN une démonstration technique de remontée contrôlée, qui pourrait



à terme occuper l'emplacement des épreuves RSE au niveau 4 et au MF2.

Par ailleurs, le collège des instructeurs fédéraux nationaux va plancher sur des questions du type :

- > suppression de la RSE sous toute forme, y compris examen ponctuel et en apprentissage = OUI/NON,
- > suppression de la RSE seulement en examen ponctuel, mais maintien de l'apprentissage au sein des compétences à acquérir = OUI/NON,
- > si OUI à question précédente, quel type d'apprentissage en termes de sécurisation ?

Sur la base de ces contributions expertes, le CDN devrait pouvoir, en s'appuyant sur la commission technique nationale, prendre une décision en janvier 2016. ■

Jean-Louis Blanchard, président de la FFESSM,
Jo Vrijens, président de la CTN

« FILIÈRE ENCADRANTS »

CAPITALISATION DES ACQUIS DANS LES CURSUS DE FORMATION

Groupe de travail piloté par Pascal Yap: Olivier Belaud - Patrick Lamerat - Serge Sanchez - Jean-Noël Trucco.

Dans le *Subaqua* numéro 261, nous vous avons présenté le projet « Filière encadrants ». Le comité directeur national des 13 et 14 juin 2015 a approuvé ledit projet. Ce dispositif, marqué par la possibilité de capitaliser des acquis, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et nous pouvons maintenant le présenter plus en détail.

Rappelons que le concept de « filière encadrants » consiste à organiser lesdits brevets avec un regard d'ensemble, pour, entre autres, mieux identifier les compétences similaires dans les divers profils, même si le niveau de maîtrise est différent. Ainsi, ces compétences « similaires » constituent des possibilités d'allègements, voire d'exemptions, de certaines parties des cursus de formation.

Rappelons également que le point d'entrée de la filière encadrants est le brevet d'initiateur ou de guide de palanquée, et que le point final (et non de sortie!) est le brevet de MF2, en passant évidemment par le MF1 et la qualification de directeur de plongée.

Mais il n'y a pas de compétences sans mise en œuvre, c'est-à-dire, sans « expérience ». C'est pourquoi, comme nous le verrons plus loin, tout allègement ou exemption de partie de cursus reposera sur une expérience minimale de pratique (attestée) et non sur la seule détention d'un brevet.

Rappelons aussi que les examens sont inchangés (à une exception près): aucune exemption d'épreuve dans le futur dispositif (!l'exception concerne le brevet de guide de palanquée: à l'instar du MF2, les épreuves théoriques « Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents » et « Épreuve de physiologie appliquée à la plongée » ne deviendront qu'une. Comme au MF2, l'épreuve s'appellera alors « Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur »).

Enfin, avant de présenter l'exemple du cursus MF1, nous rappelons que les référentiels ont été reformulés en termes de compétences pour être homogènes entre eux d'une part, et avec la forme des référentiels plongeurs d'autre part.

C'est à partir de ces référentiels de compétences réécrits que tout le dispositif a pu être mis en place.

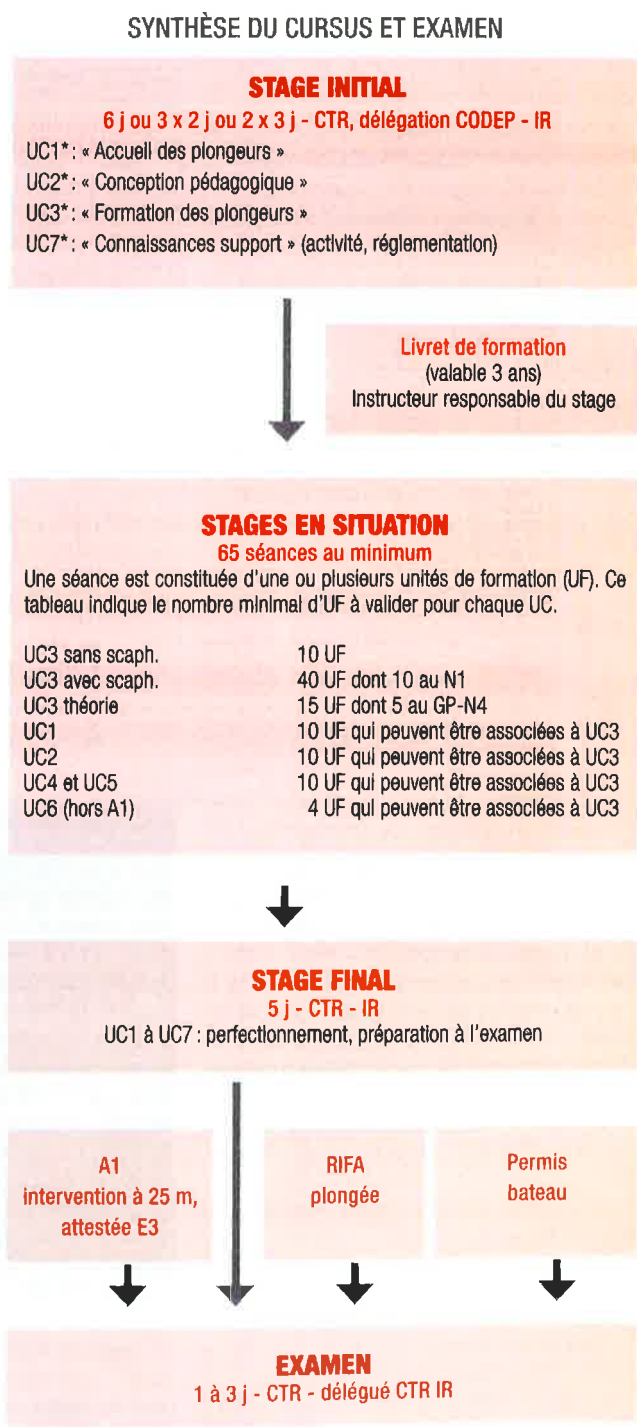
Voici donc l'exemple du MF1, à partir d'extraits du *MFT* qui entrera en application au 1^{er} janvier 2016, en précisant que ce brevet a été considéré par le groupe de travail comme le « cœur de la filière ».

Le référentiel du MF1 comporte les 7 compétences de rang 1 suivantes:

- C1 « Accueil des plongeurs »: accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- C2 « Conception pédagogique »: concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation.
- C3 « Formation des plongeurs »: conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.
- C4 « Site de plongée »: choisir un site de plongée.
- C5 « Organisation »: organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- C6 « Sécuriser l'activité »: sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- C7 « Connaissances support »: posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le cursus de formation MF1 est donc redéfini à partir des compétences générales ci-dessus. Le principe « stage initial - stages en situation - stage final/examen » est évidemment conservé. Au passage, le contenu des différentes unités de compétences a été simplifié pour au final mieux coïler... aux réalités du terrain.

Le logigramme ci-contre présente une synthèse du nouveau cursus MF1, chaque élément étant bien sûr détaillé dans le *MFT*.



* Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF1 à l'étape suivante du cursus. De fait, son contenu porte essentiellement sur les UC1, UC2, UC3 et UC7, sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. À ce stade, les UC ne sont pas nécessairement maîtrisées dans tous leurs aspects et l'avis favorable/défavorable porte uniquement sur l'aptitude du stagiaire MF1 à poursuivre le cursus de formation.





MF1 allègements et exemptions

	Stage Initial	Stage en situation									Examen						
		Stage Initial	Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs			Site de plongée Organisation	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Aptitude -25m	Épreuve de pédagogie de la pratique	Épreuve de pédagogie organisationnelle	Épreuve de pédagogie de la théorie	Épreuve de remontée d'un plongeur en difficulté -25m	Connaissance des règlements	
Certification acquise			UC1 10 unités de formation	UC2 10 unités de formation	UC3 10 unités de formation sans scaphandre	UC3 40 unités de formation avec scaphandre	UC3 15 unités de formation théorie	UC4/5 10 unités de formation	UC6 4 unités de formation	UC7	A1	1	2	3	4	5	
	BP-JEPS	Exempté			Exempté												Exempté
	Stagiaire DE-JEPS	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté						
	Cas 1 Exemple GP-N4		Exempté									Exempté					
	GP-N4+DP	Exempté						Allégé de 5				Exempté					
	Cas 2 Exemple GP-N4 + Init (0-6m)		Exempté	Allégé de 4	Allégé de 5	Allégé de 10						Exempté					
	GP-N4 + Init (0-20m)	Exempté	Exempté	Exempté	Allégé de 5	Allégé de 20						Exempté					
	GP-N4 + DP + Init (0-6m)	Exempté	Exempté	Allégé de 4	Allégé de 5	Allégé de 10		Allégé de 5				Exempté					
Cas 3 Exemple GP-N4 + DP + Init (0-20m)	Exempté	Exempté	Exempté	Allégé de 5	Allégé de 20		Allégé de 5				Exempté						
Conditions d'allègement et d'exemption	BP-JEPS	Être titulaire de la qualification BP-JEPS															
	Stagiaire DE-JEPS	Avoir obtenu l'UC3 du cursus DE-JEPS depuis moins de 3 ans															
	GP-N4	Être titulaire de la qualification GP depuis moins de 3 ans à la date de délivrance du livret pédagogique															
	DP	Avoir réalisé la direction de 10 plongées, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou le président de club															
	Init (0-6m)	Avoir réalisé 10 séances d'enseignement les 2 années précédentes, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club															
	Init (0-20m)	Avoir réalisé l'UC10 (Enseignement 0-20m) du cursus initiateur															
		Avoir réalisé 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20m, à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6m, les 2 années précédentes, attestées par le E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club															

Nous trouverons ensuite dans le *MFT* le tableau récapitulatif des allègements/exemptions possibles selon l'expérience acquise. Nous n'oublions pas de regarder les conditions à réunir !

Nous noterons notamment que pour le cursus MF1, l'une des conditions est d'avoir acquis le guide de palanquée depuis moins de 3 ans à la date de délivrance du livret pédagogique MF1 pour prétendre à tout allègement ou exemption.

Le candidat doit mettre à disposition toutes les pièces permettant de justifier des allègements et exemptions :

- soit auprès du délégué de la CTR responsable du stage initial.
- soit auprès du président de la CTR si le candidat peut être exempté du stage initial.

Les allègements et exemptions seront alors portés dans le livret pédagogique.

Nous l'aurons compris, les livrets pédagogiques ont également été modifiés pour être compatibles avec le nouveau cursus et... les allègements possibles ! Prenons trois exemples, pour bien comprendre la lecture du tableau des allègements/exemptions.

Cas 1 exemple : entrée en cursus avec « uniquement » le brevet de guide de palanquée

Dans la colonne « Certification acquise », le cas qui me concerne est évidemment la ligne « GP-N4 ». Dans la colonne « Conditions d'allègements/exemptions », c'est évidemment la même ligne qui me concerne. Nous y lisons alors qu'il faut avoir obtenu le brevet de GP depuis moins de 3 ans pour avoir droit à certains allègements. Si cette condition est remplie, je retourne dans la colonne « Certification acquise », ligne « GP-N4 » et je constate que je suis exempté de l'UC1 « Accueillir » ainsi que de la présentation de l'aptitude A1 « Intervention à 25 m ». Lors du stage initial du cursus MF1, en présentant mon brevet de GP, l'instructeur régional responsable du stage notera les allègements/exemptions obtenus dans le livret. Et voilà !

Cas 2 exemple : entrée en cursus avec le Guide de palanquée + Initiateur avec expérience en « piscine »

Dans la colonne « Certification acquise », le cas qui me concerne est cette fois la ligne « GP-N4 + Init 0-6 m ». Dans la colonne « Conditions d'allègements/exemptions », je dois satisfaire les conditions de la ligne « GP-N4 » et celles de la ligne « Init (0-6 m) ». De retour dans la colonne « Certification acquise », ligne « GP-N4 + Init 0-6 m », je constate que je suis exempté de l'UC1, allégé de 4 unités de formation

(UF) de l'UC2, 5 UF de l'UC3 sans scaphandre, allégé de 10 UF de l'UC3 avec scaphandre et exempté de la présentation de l'aptitude A1 « Intervention à 25 m ». Lors du stage initial du cursus MF1, en présentant mon brevet de GP, mon brevet d'initiateur et tout document attestant de l'encadrement d'au moins 10 séances d'enseignement, l'instructeur régional responsable du stage notera les allègements/exemptions obtenus dans le livret.

Cas 3 exemple : entrée en cursus avec le guide de palanquée + initiateur avec expérience au-delà 6 m + directeur de plongée

C'est évidemment le must de l'expérience ! Regardons directement le gain obtenu : je constate que je suis exempté du stage initial, de l'UC1 et de l'UC2 ! Je suis aussi allégé de 5 UF de l'UC3 sans scaphandre, allégé de 20 UF de l'UC3 avec scaphandre, allégé de 5 UF de l'UC 4/5 et exempté de la présentation de l'aptitude A1 « Intervention à 25 m ». En tout, mon cursus est allégé de pratiquement 50 % ! Cette fois, comme je ne participerai pas à un stage initial, je dois adresser tous les justificatifs au président de ma CTR. En retour, je recevrai un livret pédagogique dans lequel apparaîtront tous les allègements/exemptions. Nous trouverons ainsi dans le futur *MFT* pour les niveaux d'encadrants concernés, en plus des éléments

« habituels », un tableau récapitulatif des brevets/qualifications ouvrant droit à des allègements ou exemptions dans le cursus de formation.

À ce jour, seul les cursus MF1 et initiateur offrent des possibilités d'allègements/exemption.

Cependant les 5 chapitres du MFT relatifs aux niveaux d'encadrants de la filière ont été réécrits sur un modèle commun :

- à partir du même système de compétences de rang 1 présenté dans le précédent *Subaqua*,
- avec une même présentation (sommaire, termes, tableaux.).

Cela améliorera encore un peu plus la lecture de notre MFT.

Au premier abord, nous pourrions avoir l'impression que tout a été chamboulé ! En réalité, beaucoup de choses ont simplement été mieux formulées (ou formulées tout court), mieux structurées et même simplifiées. Les allègements et exemptions de formation n'amènent pas à revoir les contenus de formation, qu'il s'agisse du cursus initiateur, GP ou MF1.

L'obtention de ces allègements ou exemptions est à la charge du stagiaire et les nouveaux livrets pédagogiques permettent une mise en œuvre et une traçabilité très simple. À noter d'ailleurs que les allègements et exemptions ne peuvent être imposés à un stagiaire.

Quel que soit son profil, tout stagiaire MF1 est libre de réaliser le cursus dans son intégralité s'il le souhaite. Comme nous l'avons indiqué, le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Les modalités d'application aux stagiaires (initiateur, GP et MF1) en cours de cursus à cette date seront précisées ultérieurement par la commission technique nationale.

Une présentation du dispositif, réalisée par Pascal Yan, est d'ores et déjà à la disposition des commissions techniques régionales.

Bien évidemment, l'ensemble du dispositif qui entrera en vigueur ne sera pas parfait. Certains trouveront que cela va trop loin, d'autres pas assez. Des ajustements, des oublis, voire des erreurs seront identifiés. Ensemble, nous les corrigerons et améliorerons la capitalisation des acquis dans la filière encadrants. Comme tout « changement » qui bouscule les habitudes, les références, il faudra quelque temps avant que le principe soit entré dans nos pratiques.

Cette étape franchie, nul doute que la seule voix qui se fera encore entendre sera celle qui réclamera d'aller encore plus loin ! ■

Jean-Noël Trucco et Pascal Yan

PACK DÉCOUVERTE ET PE12 : PRÉCISIONS

> Un pack Découverte ne peut servir qu'une fois : pour la délivrance d'un Pack Découverte, ou la délivrance d'un PE12.

Si un plongeur a obtenu un Pack Découverte et veut passer un PE12 le n° du PD pour la délivrance de ce PE12 ne peut être le n° du PD obtenu préalablement mais doit être un n° d'un nouveau Pack Découverte car on ne peut pas délivrer deux cartes avec un même n°.

> Lorsqu'un plongeur prépare le PE12, il appartient au club de lui délivrer au début de sa formation l'enveloppe du Pack Découverte comprenant entre autres le mini carnet de plongée.

Le club doit garder la carte blanche avec le n° afin d'enregistrer le PE12 en ligne.

> Un plongeur ayant obtenu un Pack Découverte ou PE12 qui souhaite continuer la plongée au sein d'un club de la FFESSM doit être en possession d'un certificat médical et prendre une licence au sein de la Fédération. ■

Jo Vrijens Pdt de la CTN

STAGE FINAL ET EXAMEN MF2

TRÉBEURDEN 19 JUILLET – 1^{ER} AOÛT 2015



Remercions l'équipe du CAP Trébeurden et l'équipe du *Sol Ar Mor* ainsi que Joëlle et tout le personnel de l'Écume de Mer pour leur professionnalisme et leur accueil.

Si on devait résumer cette quinzaine : *ur veaj braz* « une belle aventure humaine » ! ■

Les stagiaires MF2

LES LAURÉATS

- N° 2138 : Paul Agostini
- N° 2139 : Laurent Coupez
- N° 2140 : Didier Étienne
- N° 2141 : Gaëlle Hirn
- N° 2142 : Stéphanie Koehl
- N° 2143 : Catherine London Renard
- N° 2144 : Pascale Mignon
- N° 2145 : Éric Moutier
- N° 2146 : Stéphane Roux
- N° 2147 : Nicolas Wyzlic
- N° 2148 : Marc Terras
- N° 2149 : Julien Mercet
- N° 2150 : Christian Dielmann
- N° 2151 : Serge Monnet
- N° 2152 : Arnaud Verdier
- N° 2153 : Christophe Le Coq
- N° 2154 : Caroline Le Neures

Les stagiaires MF2 de la session 2015 (promotion Roger Weigele) ont été accueillis chaleureusement dès le samedi 18 juillet et ont démarré les activités dès le lendemain par une plénière et quelques jeux de plage, afin de profiter d'une météo clémente.

Sans tarder les ateliers pédagogiques ont été mis en place de manière efficace, constructive, et ont permis des réajustements répondant à nos besoins. L'équipe encadrante, sous la houlette de Jean-Yves Kersalé, nous avait concocté un planning adapté, tenant

compte à la fois des impondérables météorologiques, et préservant notre état physique et mental.

On peut souligner la générosité et la disponibilité des instructeurs, tant dans les temps formels qu'informels.

Ces quinze jours passés ensemble, ont permis à notre groupe de 22 stagiaires, venus de tous horizons, de faire preuve de la solidarité et de l'entraide nécessaires à une mise en condition optimale du passage des épreuves.